

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 18 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit janvier à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

Présents : Alain CHAMBON, Cédric CHANNAC, Sylvie CHEYREZY, Anne-Marie PEZZANO, Thierry GINESTE, Francis PANSIER, Patrick SARRAZIN, Michel LACOMBE, Pierre-Jean PRAX, Annie THOULOUBE

Absent : Hugo GOOVAERTS a donné procuration à CHAMBON Alain

Secrétaire de séance : Sylvie CHEYREZY

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

- **Choix du cabinet d'études pour la révision du schéma général d'assainissement et diagnostic sur le système d'assainissement du Panoramic**
Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une consultation d'entreprises a été réalisée par la société PICA-AMO07 pour établir le schéma général d'assainissement et le diagnostic sur le système d'assainissement du Panoramic.
L'entreprise OTEIS, située à Montpellier a été choisie par le conseil municipal, le montant de cette étude s'élève à 24 700 € HT.
- **Tickets restaurant 2021**
Le conseil municipal émet un avis favorable sur la reconduite des tickets restaurants. Le coût unitaire étant de 8 €, la participation de la commune s'élève à 50 % de ce montant.
- **Promesse de vente pour l'achat d'un terrain pour la station d'épuration**
Afin de poursuivre le projet de station d'épuration, la commune doit acheter du foncier. Le conseil municipal a décidé d'acquérir les parcelles AK 49 (en partie) et AK 31, situées quartier le Moulin, pour une superficie d'environ 4 000 m² et fixe le prix à 3 € le m².
La commune prendra en charge les frais de géomètres et les frais de notaire.
- **Frais pédagogiques**
Le maire informe le conseil municipal que la commune doit délibérer sur les frais pédagogiques liés à l'utilisation du compte personnel formation (CPF). Tout salarié a droit à la formation et peut donc utiliser ses heures CPF. Le conseil municipal décide que le plafond horaire sera de 15 € de l'heure avec un maximum par an et par agent de 650 €.

QUESTIONS DIVERSES

- **Colis de Noël :**
80 colis adultes et 28 colis enfants ont été distribués par les membres de l'action sociale.
- Les personnes âgées de plus de 75 ans ont la possibilité de s'inscrire sur sante.fr pour la vaccination Covid 19.
- Dans le cadre de la conservation des archives, un budget se sera prévu pour travaux de reliure.

Comme vous avez pu le constater, en raison des conditions sanitaires, la traditionnelle cérémonie des vœux n'a pas pu avoir lieu.

Le conseil municipal et moi-même nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2021.

Le Maire
Alain CHAMBON

